

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/904 :

Ravine des Cabris - Acquisition des biens cadastrés section HY n°12 et HY n°13 avec Mr BOSSE Bernard Louis Roger Albert, Mme BOSSE Marie Pierre épouse LAURETTE Patrick et Mme BOSSE Jocelyne Marie Annie épouse AUBRY Joseph Jean Claude

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

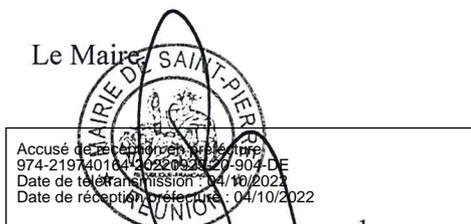
Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire, SAINT-PIERRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-904-DE
Date de transmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°20/904 : Ravine des Cabris - Acquisition des biens cadastrés section HY n°12 et HY n°13 avec Mr BOSSE Bernard Louis Roger Albert, Mme BOSSE Marie Pierre épouse LAURETTE Patrick et Mme BOSSE Jocelyne Marie Annie épouse AUBRY Joseph Jean Claude.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que suivant délégation du Conseil Municipal au Maire, la Commune de Saint-Pierre a exercé le droit de préemption par décision n°86/2022 du 27/06/2022 réceptionnée en Préfecture le 27/06/2022 sur les biens cadastrés section HY n°12 et HY n°13 d'une surface totale de 14 144 m², non bâti déclaré sans usage particulier et sans occupant, situé au lieu-dit Dambreville Ravine des Cabris, moyennant le prix de 24 900 € (paiement comptant), en référence à l'avis des domaines en date du 17/06/2022 réf. DS 8685681 – OSE 2022-97416-35125. A noter que le prix des vendeurs dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner était de 75 000 €.

Par courriers en date du 05/08/2022 les vendeurs Mr BOSSE Bernard Louis Roger Albert, Mme BOSSE Marie Pierre épouse LAURETTE Patrick et Mme BOSSE Jocelyne Marie Annie épouse AUBRY Joseph Jean Claude, ont adressé une contre-proposition à la Commune de Saint-Pierre sur la base de 28 000 €.

Ce montant est de 610 € au-dessus du montant de l'avis des domaines après application de la marge de négociation de 10%.

Considérant que : - ces parcelles sont situées au PPR en zone rouge et se trouvent au droit de la confluence Bras d'Antoine/Ravine des Cabris.

- que cette réserve foncière permettra de gérer les risques d'inondation et un meilleur endiguement entre le Bras d'Antoine et la Ravine des Cabris.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'ACQUERIR** les biens cadastrés section HY n°12 et HY n°13 susvisés moyennant le prix de 28 000 €, avec Mr BOSSE Bernard Louis Roger Albert, Mme BOSSE Marie Pierre épouse LAURETTE Patrick et Mme BOSSE Jocelyne Marie Annie épouse AUBRY Joseph Jean Claude.

Le financement de cette dépense sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n° 824 2111 96651001 53 RE22000042.

• **DE L'AUTORISER à SIGNER** toutes les pièces liées à cette affaire, notamment l'acte d'acquisition.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Michel FONTAINE